

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 12/001/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 303/05 (AFR 12/005/2005 du 2 décembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXPULSIONS FORCÉES / RECOURS À UNE FORCE EXCESSIVE

ANGOLA

Environ 300 familles

Lúis Araújo (h), défenseur des droits humains

11 autres personnes, dont des membres de SOS-Habitat, organisation non gouvernementale (ONG) de défense du droit au logement

Londres, le 25 janvier 2006

Amnesty International sait aujourd'hui que les autorités de la province de Luanda ont procédé à d'autres expulsions forcées dans d'autres quartiers de Luanda, près de Cambamba I et II, d'où 523 familles avaient été chassées les 24 et 30 novembre : le 24 novembre, 77 familles ont été expulsées et ont vu leurs habitations démolies au Bairro 28 de Agosto, et 23 autres familles ont connu le même sort à Banga Wé. Tous ces quartiers se trouvent dans la municipalité de Kilamba Kiaxi.

La plupart des familles expulsées de Cambamba II et du Bairro 28 de Agosto sont revenues et certaines ont construit des abris à l'endroit où se trouvaient leurs habitations. Aussi, le 22 décembre, les autorités ont-elles procédé à de nouvelles évictions : des policiers armés ont pénétré dans ces quartiers à 6 heures du matin, accompagnés d'agents de sécurité et de représentants de l'administration fiscale de la province de Luanda. Au cours de leur intervention, ils ont malmené et battu les résidents et démolit leurs abris. Plusieurs personnes ont été arrêtées dans chaque quartier et conduites au 32^e poste de police (*squadron*). À Cambamba II, elles étaient sept, dont Quartim Bimbi, coordonnateur du comité de résidents, et son épouse, Amélia José Faustino, qui aurait été battue au poste de police. Au Bairro 28 de Agosto, une femme répondant au prénom de Maria a été appréhendée et placée en détention avec ses trois jeunes enfants et un homme du nom de Lourenço, qui aurait été passé à tabac lors de son arrestation. Toutes ces personnes ont été libérées sans inculpation le lendemain.

Le 19 décembre, Lúis Araújo, le coordonnateur de SOS-Habitat, et plusieurs résidents des quartiers concernés se sont entretenus avec le président de l'Assemblée nationale pour dénoncer les expulsions forcées et l'intervention musclée de la police.

Le 10 janvier, le président de l'Assemblée nationale et des membres de deux commissions parlementaires ont organisé une réunion avec le maire de Luanda, Job Capapinha, afin d'expliquer, semble-t-il, les mesures d'expulsion et la politique urbaine du gouvernement provincial. À l'issue de cette séance, le maire a créé une commission d'enquête. Or, selon toute évidence, l'unique but de cette commission est de faire la lumière sur l'implication présumée de fonctionnaires de l'administration provinciale dans la vente et la concession illégales de terrains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que les autorités de Luanda ont expulsé de force d'autres familles les 24 novembre et 22 décembre à Cambamba II, au Bairro 28 de Agosto et à Banga Wé, et demandez aux pouvoirs publics de leur fournir un logement de remplacement approprié ;

– exprimez votre inquiétude quant aux informations indiquant que la police a fait usage d'une force excessive lors de ces expulsions forcées, qu'elle a arrêté un certain nombre de personnes, notamment une femme et ses trois jeunes enfants, et que des policiers ont battu plusieurs personnes, dont un homme du nom de Lourenço, au moment de son arrestation, et Amélia José Faustino, une femme qui aurait été frappée au 32^e poste de police ;

– dites que vous savez qu'une commission d'enquête a été formée pour faire la lumière sur l'implication présumée de fonctionnaires des autorités locales dans la vente et la concession illégales de terrains et faites part de votre préoccupation à l'idée que cette commission n'enquêtera manifestement pas sur la manière dont se sont déroulées les expulsions forcées ni, en particulier, sur le fait que la police a eu recours à une force excessive ;

– demandez qu'une enquête exhaustive et indépendante soit diligentée sur ce recours excessif à la force, que les responsables présumés soient traduits en justice et que les conclusions de l'investigation soient rendues publiques.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Sua Excelência Osvaldo de Jesus Serra Van-Dúnem,
Ministro do Interior,
Ministério do Interior,
Avenida 4 Fevereiro No. 106,
Luanda
République d'Angola

Fax : +244 222 392 552 / 395 153 / 391 326

Formule d'appel : *Excelência / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Urbanisme et de l'Environnement :

Sua Excelência Diakumpuna Sita José, Ministro de
Urbanismo e Ambiente,
Ministério de Urbanismo e Ambiente,
Avenida 4 de Fevereiro, 25,
Luanda, République d'Angola

Fax : *via le ministère de l'Intérieur (Indiquer : "Por favor entregar a Sua Excelência o Ministro de Urbanismo e Ambiente")*

Formule d'appel : *Excelência / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur de la province de Luanda :

Sua Excelência Job Capapinha
Governador Provincial, Palácio do Governo Província,
Largo Irene Cohen,
Luanda, République d'Angola

Fax : *via le ministère de l'Intérieur (Indiquer : "Por favor entregar a Sua Excelência o Governador Provincial")*

Formule d'appel : *Excelência / Monsieur le Gouverneur,*

Chef de la police nationale :

Exmo. Sr José Alfredo Ekuikui, Comandante Geral da Polícia,
Comando Geral da Polícia,
Avenida 4 de Fevereiro,
Luanda,

République d'Angola

Fax : +244 222 392 532

Formule d'appel : *Exmo. Sr. / Monsieur,*

Procureur général :

Sua Excelência Dr. Augusto da Costa Carneiro, Procurador Geral da República,
Procuradoria Geral da República,
Rua 17 Setembro,
Luanda, République d'Angola

Fax : +244 222 333 170 / 333 172

Formule d'appel : *Excelência / Monsieur le Procureur Général,*

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Sua Excelência Manuel Aragão,
Ministro da Justiça, Ministério da Justiça,
Rua 17 Setembro,
Luanda, République d'Angola

Fax : +244 222 330 327 / 338 175

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*